

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 16 Juin 2023

Sous la présidence de M. TROESTLER Mario, Maire

Conseillers
en fonction :
15

ETAIENT PRESENTS : Mmes **SCHWARTZ** Stéphanie, **HIMBER** Muriel, **SIGRIST** Lien, **PALMA** Anne-Hélène, Mrs **SCHLEISS** Hervé, **DE RAMMELAERE** Rik, **SCHOOR** Arthur, **BASTIAN** Marc, **GISSELBRECHT** Claude

Conseillers
présents :
10

ABSENTS EXCUSES : **BERBACH** Christine proc. **SCHWARTZ** Stéphanie, **FRITZ** Damien proc. **PALMA** Anne-Hélène, **SPEISSER** Audrey proc. **TROESTLER** Mario, **PASCHETTO** Tania, **SOERENSEN** Alain

Secrétaire de séance : **SCHOOR** Arthur

Ordre du jour :

- 27/23 Approbation du PV du Conseil du 30 Mai 2023
- 28/23 Contrat de territoire ouest Alsace Saverne Molsheim avec la Collectivité Européenne d'Alsace
- 29/23 Subvention à l'association les Tables d'Histoire de la Magel
- Divers

Début de séance 19h15

N°27/23 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 Mai 2023

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver et d'adopter à 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (BASTIAN Marc, PALMA Anne-Hélène et GISSELBRECHT Claude) le procès-verbal de la séance du 30 Mai 2023.

N°28/23 : Approbation du contrat de territoire ouest alsace Saverne Molsheim avec la collectivité européenne d'alsace

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...);
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale. Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

Enjeu attractivité : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractant.

Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

Enjeu environnement et écologie : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- approuve le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - La définition d'enjeux et objectifs partagés et validés ;
 - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat, la co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace et la possibilité d'un accompagnement financier de certains projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
- charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

N°29/23 : Subvention association

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder la subvention 2023 de 230 € à l'association des tables d'histoire de la Magel.

Divers :

- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil la notification de subvention au titre de la DETR pour la Construction du groupement scolaire d'un montant de 580 000 €.
- Monsieur Schleiss Hervé, 1^{er} adjoint, indique que des travaux de voiries auront lieu au niveau de la route du Moulin ainsi que dans la Rue du Hirtenmatten, à la suite d'un appel d'offre. La Commune a mandaté le cabinet de géomètre Andrés afin d'effectuer l'appel d'offre. Monsieur Schleiss précise que l'appel avait donné lieu à 3 candidatures, et que l'entreprise Eurovia a été sélectionnée pour effectuer les divers travaux.

FIN 19h36

La municipalité remercie la délégation de la Commune de Lug pour avoir fait le déplacement et pour la participation lors de ce Conseil Municipal.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Mollkirch, le 20 Juin 2023

Le Maire,
Mario TROESTLER



Le Secrétaire de Séance :